



SURVEILLANCE ET MESURES D'URGENCE

## Procédure en cas d'accidents fécaux ou vomitifs

Lorsqu'un accident fécal ou vomitif se produit, il est important de réagir rapidement, car des parasites tels que giardia ou cryptosporidium peuvent contaminer l'eau du bassin. Ces parasites sont davantage résistants au chlore et peuvent provoquer des maladies gastro-intestinales.

Une personne en contact avec ces parasites ne sera pas automatiquement malade, mais il est important de prendre les précautions nécessaires.

Les diarrhées sont beaucoup plus contaminantes que les selles solides et les vomissements, en raison de la présence possible de cryptosporidium. L'intervention requise pour ce type d'accident sera donc plus importante.



### QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT IMPLIQUANT DES SELLES SOLIDES OU DES VOMISSEMENTS?

1. Faire sortir les personnes du bassin.
2. Arrêter la circulation de l'eau.
3. Enlever les matières solides sans les briser et les éliminer de façon hygiénique. Les matières peuvent être enlevées à l'aide d'un tamis ou d'un contenant qui devra être désinfecté. Par exemple, en le laissant immergé dans l'eau durant la désinfection. Ne pas utiliser l'aspirateur afin de ne pas contaminer le système.
4. Remettre en marche la circulation de l'eau.
5. Régler le pH entre 7,2 et 7,5 et le maintenir dans cet intervalle durant toute la durée de la procédure.
6. Ajuster le chlore libre :  
Sans stabilisant dans l'eau : à 2 mg/L et le maintenir durant 30 minutes  
Avec stabilisant dans l'eau : à 3 mg/L et le maintenir durant 30 minutes
7. Faire une analyse du chlore libre et du pH.
8. Redonner accès au bassin lorsque les paramètres sont conformes au *Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels* (article 5).



## QUE FAIRE EN CAS DE D'ACCIDENT IMPLIQUANT DES SELLES MOLLES (DIARRHÉE) SANS STABILISANT DANS L'EAU?

1. Faire sortir toutes les personnes du bassin. Celui-ci doit être fermé pour la journée.
2. Arrêter la circulation de l'eau.
3. Enlever les matières et les éliminer de façon hygiénique. Les matières peuvent être enlevées à l'aide d'un tamis ou d'un contenant qui devra être désinfecté. Par exemple, en le laissant immergé dans l'eau durant la désinfection. Ne pas utiliser l'aspirateur afin de ne pas contaminer le système.
4. Remettre en marche la circulation de l'eau.
5. Régler le pH entre 7,2 et 7,5 et le maintenir dans cet intervalle durant toute la durée de la procédure.
6. Ajuster le chlore libre en choisissant l'une des deux options suivantes :  
20 mg/L : maintenir durant 12  $\frac{3}{4}$  heures  
10 mg/L : maintenir durant 25  $\frac{1}{2}$  heures
7. Faire un lavage à contre-courant et évacuer l'eau de lavage à l'égout.
8. Analyser le chlore libre et le pH. Note : Une dilution de l'échantillon avant l'analyse peut être nécessaire pour être en mesure de bien calculer la concentration en chlore.
9. Redonner accès au bassin lorsque les paramètres sont conformes au *Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels* (article 5).



**On ne doit jamais utiliser de chlore stabilisé pour effectuer les procédures de désinfection.**



## QUE FAIRE EN CAS DE DIARRHÉE EN PRÉSENCE DE STABILISANT DANS L'EAU?

1. Faire sortir toutes les personnes du bassin. Celui-ci doit alors être fermé pour la journée.
2. Arrêter la circulation de l'eau
3. Enlever les matières et les éliminer de façon hygiénique. Les matières peuvent être enlevées à l'aide d'un tamis ou d'un contenant qui devra être désinfecté. Par exemple, en le laissant immergé dans l'eau durant la désinfection. Ne pas utiliser l'aspirateur afin de ne pas contaminer le système.
4. Remettre en marche la circulation de l'eau.

## Procédure en cas d'accidents fécaux ou vomitifs

5. Régler le pH entre 7,2 et 7,5 et le maintenir dans cet intervalle durant toute la durée de la procédure.
6. Analyser la concentration de stabilisant (acide cyanurique). Si elle se situe entre 1 et 15 mg/L, ajuster le chlore libre en choisissant l'une des deux options suivantes :  
20 mg/L : maintenir durant 28 heures  
30 mg/L : maintenir durant 18 heures  
  
Si la concentration d'acide cyanurique est supérieure à 15 mg/L, remplacer une partie de l'eau du bassin avec de l'eau en provenance de l'aqueduc pour obtenir une concentration inférieure à 15 mg/L, puis ajuster le chlore libre selon les indications ci-dessus.
7. Faire un lavage à contre-courant et évacuer l'eau de lavage à l'égout.
8. Analyser le chlore libre et le pH. Note : Une dilution de l'échantillon avant l'analyse peut être nécessaire pour être en mesure de bien calculer la concentration en chlore.
9. Redonner accès au bassin lorsque les paramètres sont conformes au *Règlement sur la qualité de l'eau des piscines et autres bassins artificiels* (article 5).



**Lorsqu'ajouté à l'eau, le stabilisant (acide cyanurique) diminue le pouvoir désinfectant du chlore. C'est la raison pour laquelle la procédure de désinfection est différente en sa présence.**